Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260131-D_2026_006-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 29 janvier 2026

Date de convocation :
23 janvier 2026

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 29
Procurations : 6
Nombre de votants : 35

Secrétaire de séance :
Madame Muriel BEZIEL

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Monsieur Franck BEAUFILS, Mesdames Claude BENEZIT, Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Mélanie BILLOT-TOULLIC, Messieurs Pierre CONTIN, Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT, Messieurs Jacques ERTLÉ, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, Madame Claudia GAUVIN, Monsieur François GRANIER, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Marie-Thérèse HUBERSON, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Vincent REMY, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Sophie BEZIER à Madame Lydie DUHIL, Madame Christine COLAS à Monsieur Jacques ERTLÉ, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Claude BENEZIT, Monsieur Yvon POUTRIQUET à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Christophe RICOUR à Monsieur Bernard LALOUX, Monsieur Kévin STEINBACHER à Madame Mirella JEAN DE DIEU

Délibération n° 2026-006

POLE DECHETS – Extension des locaux sociaux – Marché de maitrise d'œuvre

Il est prévu depuis quelques années une extension des locaux sociaux de la déchèterie, à savoir la construction d'une extension des locaux sociaux qui accueillerait les bureaux et l'accueil, et de requalifier les bureaux existants en vestiaires.

Il est donc proposé de missionner un maitre d'œuvre pour ces travaux.

Le programme est donc le suivant :

- **Construction d'un nouveau bâtiment en extension de l'actuel sur partie du parking, contigu au bâtiment existant**.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260131-D_2026_006-DE

- Rdc : 2 Bureaux, une petite salle de réunion permettant d'accueillir du public PMR, 1 bureau d'accueil, hall d'accueil du public ainsi qu'un accès vers le bâtiment actuel
- R+1 : 5 bureaux
- Surface : environ 70 m2 par niveau
- Budget estimatif travaux : 390 000 € HT

- **Requalification des locaux existants en vestiaires**

- Vestiaires, sanitaires douches hommes
- Vestiaires, sanitaires douches femmes
- Sanitaires pour les agents de l'extension
- Salle de pause
- Budget estimatif travaux : 150 000 € HT

La consultation sera donc lancée sur la base d'un coût estimatif de travaux de 540 000 € HT.

Le montant estimatif du marché de maîtrise d'œuvre est d'environ 70 000 € HT.

La mission de maitrise d'œuvre est une mission complète Loi MOP.

Mission complémentaire : Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision de missionner un maitre d'œuvre pour cette opération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec le prestataire retenu.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 30 janvier 2026
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE